

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, par visioconférence et dans la salle du conseil à huis clos située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

1375, rue Sherbrooke

Demande déposée le 25 mai 2020 par Odacité immobilier inc. concernant le lot 3 142 240, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1375, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un projet d'ensemble sis sur les lots 3 142 240 et 5 069 501, pour la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial :

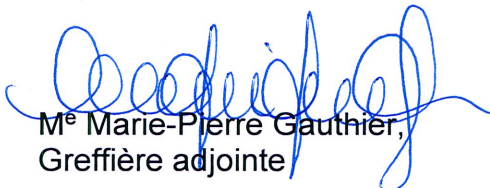
- a) une marge de recul arrière de 3,1 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 4,5 mètres;
- b) des allées de circulation d'une largeur minimale de 6,5 mètres, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 7 mètres;
- c) une marge de recul avant minimale de 2 mètres sur la rue Sherbrooke pour l'aire de stationnement, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 3 mètres;
- d) une marge de recul avant minimale de 0 mètre sur la rue du Ruisseau-Rouge pour l'aire de stationnement, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 3 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 2 juillet 2020, à 16 h 30**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- 2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 17 juin 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe